

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 08/12/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
LOGEMENTS SPECIFIQUES : APPROBATION DU CONTRAT YVELINES RESIDENCES AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 08/12/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 21/12/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 110

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 23

AUJAY Nathalie a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
COGNET Raphaël a donné pouvoir à BOURSALI Karim
COLLADO Pascal a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
DAZELLE François a donné pouvoir à HONORE Marc
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DI BERNARDO Maryse a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à LANGLOIS Jean-Claude
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CHARNALLET Hervé
KONKI Nicole a donné pouvoir à BERMANN Clara
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël
LEBOUC Michel a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
MERY Françoise-Guyllaine a donné pouvoir à BARRON Philippe

NICOLAS Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à MEMISOGLU Ergin
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à MELSENS Olivier
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

Absent(s) non représenté(s) : 1

BORDG Michaël

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, AUFRECHTER Fabien, BOUDET Maurice, CHARBIT Jean-Christophe, FAVROU Paulette, GODARD Carole, NEDJAR Djamel

130 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAU Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

2 NE PREND PAS PART :

OURS-PRISBIL Gérard, PRELOT Charles

EXPOSÉ

Le Département des Yvelines, à travers la démarche Yvelines Résidences, instaurée par délibération du 27 septembre 2013, et reconduite par délibération du 17 février 2023, accompagne, en lien avec les intercommunalités avec qui il contractualise, l'accroissement de l'offre de logements spécifiques à destination de publics cibles.

Les publics ciblés sont les jeunes actifs et apprentis, les étudiants et jeunes chercheurs, les seniors autonomes, les publics en situation de précarité socio-économique et les personnes souffrant d'un handicap psychique ou mental. Avec la démarche Yvelines Résidences, le département encourage les solutions d'habitat adapté, voies alternatives entre l'hébergement, les structures médico-sociales et le logement de droit commun. Les résidences soutenues proposent à la fois des logements autonomes et des espaces collectifs, animés par des professionnels qui permettent d'accompagner les résidents vers une plus grande autonomie en fonction de leurs besoins.

Dans ce cadre, le Département des Yvelines peut apporter une subvention aux opérations : une aide socle (8 000 € par place PLAI et PLUS et 4 000 € par place PLS) ou un financement d'équilibre exceptionnel pour les projets justifiant de qualités et de contraintes particulières.

La subvention Yvelines Résidences a pour objectif de soutenir les projets de résidences spécifiques de qualité et de garantir la pérennité de leurs projets sociaux. Chaque projet fera, par la suite, l'objet d'une convention de financement.

Suite à un diagnostic co-élaboré par le Département des Yvelines et la Communauté urbaine, un contrat joint en annexe détermine les orientations programmatiques sur les cinq années (2023-2027) et fixe l'engagement financier du Département, soit 470 places et 4 700 000 €.

Sur ces 470 places, la répartition qui reste modulable et fongible, envisage :

- 160 places/logements pour les jeunes
- 180 places/logements pour les seniors autonomes
- 130 places/logements pour les publics en précarité ou en situation de handicap

Une clause de revoyure est envisagée en 2025, notamment suite à l'arrêt du 2^{ème} Programme Local de l'Habitat de la Communauté urbaine.

La Communauté urbaine s'engage à accompagner cette démarche, auprès des communes, notamment les communes déficitaires au titre de la Loi SRU, les bailleurs, et associations du territoire.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le contrat d'objectifs Yvelines/Résidences 2023-2027,
- d'autoriser le Président à signer le contrat d'objectifs Yvelines / Résidences 2023-2027 avec le Département des Yvelines, ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de ce contrat,
- d'autoriser le Président à signer les conventions opérationnelles, avec la commune, le bailleur social, le gestionnaire et le Département des Yvelines, de chaque projet découlant de ce contrat d'objectifs.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil Départemental des Yvelines, en date du 17 février 2023, renouvelant le programme Yvelines/Résidences pour la période 2023-2027,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2019-02-14_14 du 14 février 2019 portant approbation du programme local de l'habitat intercommunal 2018-2023,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-06-29_15 du 29 juin 2023 engageant la procédure d'élaboration du deuxième Programme Local de l'Habitat intercommunal,

VU le projet de contrat d'objectifs Yvelines/Résidences 2023-2027 proposé,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 05 décembre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le contrat d'objectifs Yvelines / Résidences 2023-2027.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer le contrat d'objectifs Yvelines / Résidences 2023-2027 avec le Département des Yvelines, ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de ce contrat.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer les conventions opérationnelles, avec la commune, le bailleur social, le gestionnaire et le Département des Yvelines, de chaque projet découlant de ce contrat d'objectifs.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 21/12/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 21/12/2023

Exécutoire le : 21/12/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 14 décembre 2023

Le Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile